



**BDO IMMOBILIER**  
SARL au capital de 8000 € - RCS PARIS 477739759  
Siège social : 114 rue de Turenne 75003 Paris  
Tél : 01 44 54 11 11 - E-mail : paris3marais@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 01 Avril 2021

**Honoraires de transaction (Hors cas particulier\*- Voir ci-dessous)**

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 100.000€	8.333,00 €	10.000€
De 100.000 à 299.000€	12.500€	15.000€
De 300.000 à 699.000€	5,00%	6,00%
Au-delà	4,17%	5,00%

Les honoraires sont à la charge l'acquéreur sauf stipulation contraire prévue au mandat.  
Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

**\*Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Locations – Barème à compter du 01 Avril 2021

**Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989 :**

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 12 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Etat des lieux d'entrée** : 3 € TTC /m2 de surface habitable à la charge du locataire et 3€ TTC /m2 de surface habitable à la charge du bailleur
- **Entremise-négociation** : différence entre 1 mois de loyer CC et frais de visite et d'état des lieux à la charge du bailleur

**Honoraires pour les autres baux :**

**Habitation (Hors résidence principale) :**

25% TTC du loyer annuel à la charge du locataire.

**Professionnels et commerciaux:**

10% HT du loyer triennal, soit 12% TTC à la charge du preneur

**Autres prestations :**

Avenant pour un contrat de location d'habitation : 500 euro TTC

Avenant pour un contrat commercial ou professionnel 1500 euros TTC

Gestion locative – Barème à compter du 01 Avril 2021

**Honoraires de gestion:**

7% TTC à la charge du bailleur si loyer inférieur à 1000 euros ou 6% TTC si loyer supérieur à 1000 euros.